

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 décembre 2015

ENSEIGNEMENT IMMERSIF DES LANGUES RÉGIONALES ET À LEUR PROMOTION
DANS L'ESPACE PUBLIC - (N° 3359)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

TITRE

Après le mot :

« régionales »,

insérer les mots :

« originaires du territoire français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Durant la dernière mandature des conseils régionaux, un mouvement politique a déposé une motion identiquement rédigée en faveur des langues régionales.

Cependant, cette motion y incluait explicitement le kabyle et le wolof.

Or, le texte qui nous est proposé n'exclut pas cette ambiguïté, même si le rapport de la commission est assez clair à cet égard.

Il est donc nécessaire d'explicitement le concept envisagé.